

Luxembourg, le 8 décembre 2022

Taux d'intérêt

La Banque centrale du Luxembourg (BCL) fait savoir que, sur base de chiffres provisoires, les principaux taux d'intérêt moyens sur les opérations de crédit et de dépôt appliqués par les établissements de crédit du Luxembourg aux ménages et aux sociétés non financières (SNF) de la zone euro ont évolué comme suit au cours du mois d'octobre 2022.

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats¹ – crédits et dépôts – conclus avec des ménages

Le taux d'intérêt variable² des crédits immobiliers accordés aux ménages a progressé de 85 points de base à 2,26% en octobre 2022, contre 1,41% en septembre 2022 tandis que le volume des crédits nouvellement accordés a augmenté de 1 million d'euros durant le mois d'octobre pour s'élever à 386 millions d'euros par rapport à 385 millions en septembre. En comparaison annuelle, le taux a progressé de 95 points de base tandis que le volume des nouveaux contrats a augmenté de 137 millions d'euros.

Le taux d'intérêt fixe³ sur les crédits immobiliers accordés aux ménages a progressé de 31 points de base entre septembre et octobre pour s'établir à 3,16% en octobre 2022. Le volume mensuel des créances nouvellement accordées entre ces deux périodes a progressé de 37 millions d'euros en comparaison mensuelle pour atteindre 316 millions d'euros en octobre 2022. En glissement annuel, le taux a progressé de 185 points de base tandis que le montant des crédits accordés s'est contracté de 143 millions d'euros. Sur les durées plus

1 On entend par nouveau contrat tout nouvel accord passé entre le ménage ou la société non financière et l'agent déclarant. Les nouveaux accords comprennent tous les contrats financiers qui spécifient pour la première fois le taux d'intérêt associé au dépôt ou au crédit et toutes les renégociations des dépôts et des crédits existants.

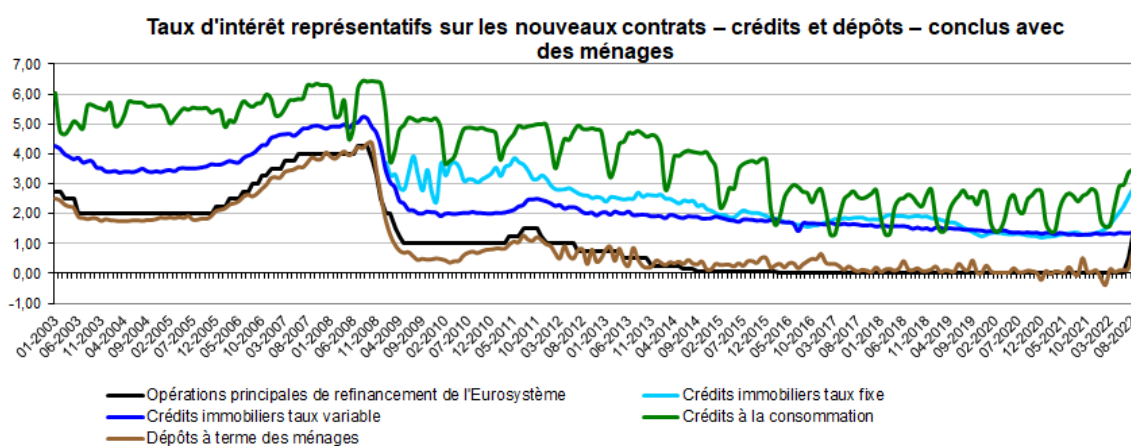
2 Taux d'intérêt variable ou dont la période de fixation initiale du taux d'intérêt est inférieure ou égale à 1 an.

3 Taux d'intérêt fixe pondéré par les montants des contrats pour tous les crédits immobiliers accordés indépendamment de la durée de fixation initiale du taux (supérieure à 1 an). Cette série n'est publiée par la BCL depuis février 2009 seulement pour des raisons méthodologiques liées à l'identification des déclarants.

longues, les crédits immobiliers avec une fixation initiale du taux d'une durée supérieure à 10 ans ont progressé de 31 points de base pour s'établir à 3,17% en octobre 2022. Le volume mensuel de ces créances nouvellement accordées a progressé de 37 millions d'euros en comparaison mensuelle pour atteindre 263 millions d'euros en octobre 2022. En glissement annuel, le taux a progressé de 179 points de base tandis que le montant des crédits accordés s'est contracté de 68 millions d'euros. Il est important de noter que ce taux inclut des périodes de fixation initiales de taux supérieures à 10 ans et qu'il est calculé sur base d'un échantillon de banques. Le taux indiqué pour la période de fixation initiale est une moyenne pondérée prenant en compte les volumes des prêts octroyés. Les taux sur des prêts avec des périodes de fixation initiales très longues, comme par exemple 30 ans, peuvent donc être largement plus élevés que le taux moyen pondéré indiqué.

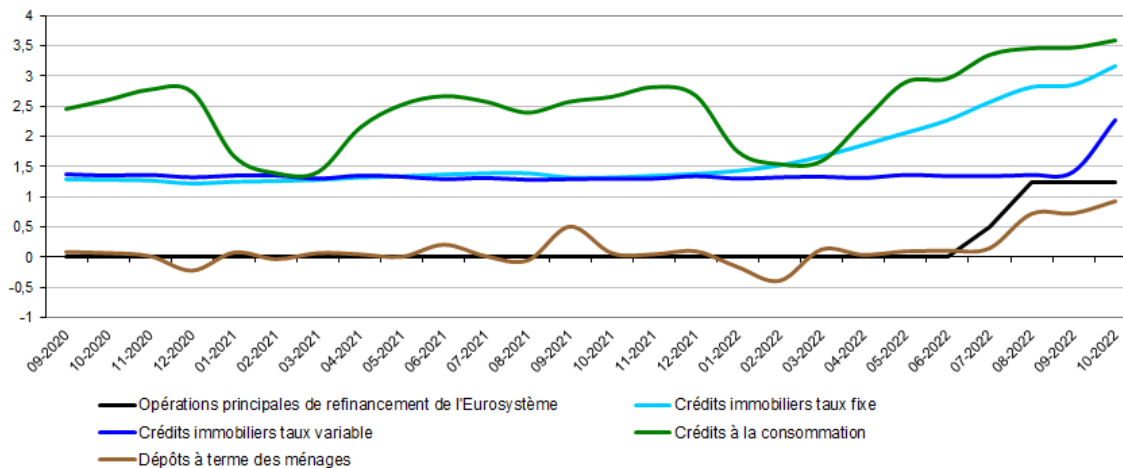
Le taux d'intérêt sur les crédits à la consommation, dont la période de fixation initiale du taux est supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 5 ans, a progressé de 12 points de base entre septembre et octobre pour s'établir à 3,58% en octobre 2022 tandis que le volume d'activité est resté stable à 26 millions d'euros sur la même période. En rythme annuel, le taux d'intérêt a progressé de 94 points de base tandis que le volume d'activité a augmenté de 4 millions.

Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme des ménages ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an est passé de 73 points de base en septembre 2022 à 93 points de base en octobre 2022. En comparaison annuelle, ce taux a progressé de 86 points de base.

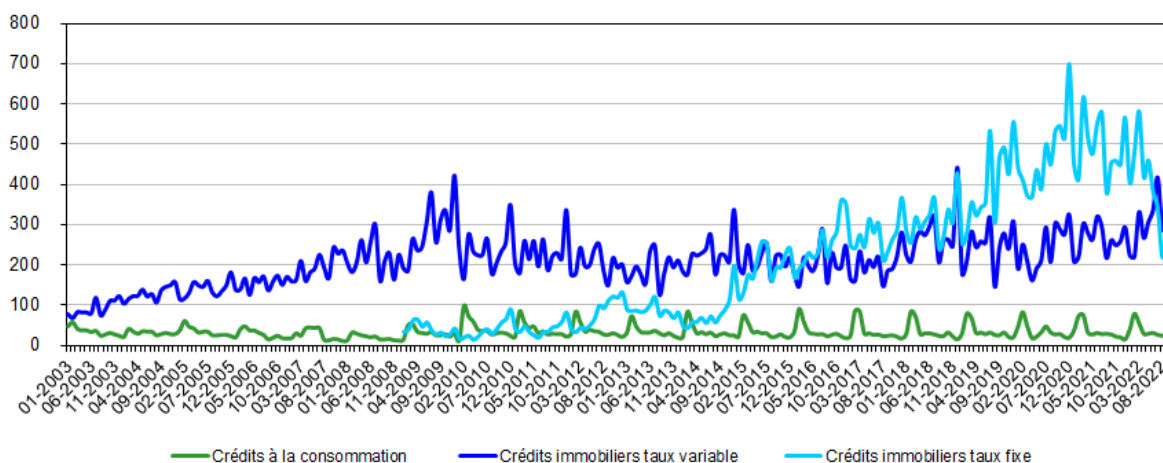


Le graphique qui suit fournit un aperçu détaillé sur l'évolution des taux d'intérêt au cours des deux dernières années.

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats – crédits et dépôts – conclus avec des ménages (plage de temps réduite)



Volumes représentatifs des nouveaux contrats de crédits conclus avec des ménages (en millions d'euros)



Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats¹ – crédits et dépôts – conclus avec des SNF

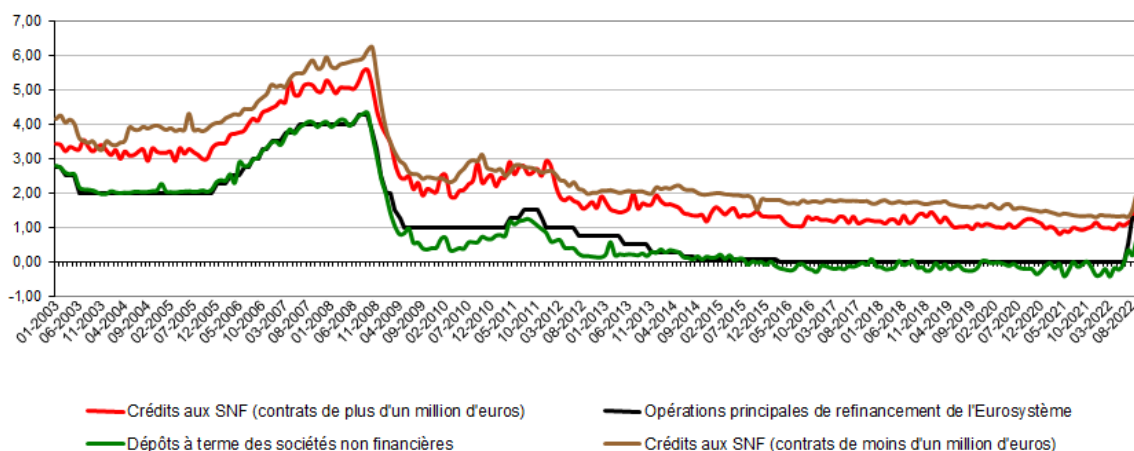
Le taux d'intérêt variable² sur les crédits d'un montant inférieur ou égal à 1 million d'euros a progressé de 26 points de base sur base mensuelle à 2,33% en octobre 2022 contre 2,06% en septembre. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a diminué de 23 millions d'euros pour s'établir à 597 millions d'euros en octobre contre 620 millions en septembre. En

comparaison annuelle, ce taux a progressé de 99 points de base et le montant des crédits nouvellement accordés a diminué de 224 millions d'euros.

Le taux d'intérêt variable² pour les crédits d'un montant supérieur à 1 million d'euros a progressé de 14 points de base sur un mois pour s'établir à 1,95% en octobre 2022 contre 1,8% en septembre. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a diminué de 1 121 millions d'euros en comparaison mensuelle pour s'élever à 3 205 millions d'euros en octobre 2022 contre 4 326 en septembre. En comparaison annuelle, ce taux a progressé de 97 points de base tandis que le montant des crédits accordés a diminué de 322 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme des SNF ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an a augmenté de 43 points de base entre septembre et octobre pour atteindre 1,17% en octobre 2022. En comparaison annuelle, ce taux a progressé de 117 points de base.

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats – crédits et dépôts – conclus avec des sociétés non financières



Les tableaux relatifs aux taux d'intérêt pratiqués par les établissements de crédit peuvent être consultés et/ou téléchargés sur le site Internet de la BCL à l'adresse suivante:

http://www.bcl.lu/fr/statistiques/series_statistiques_luxembourg/03_marche_capitaux_interets/index.htm

Méthode de pondération

Les taux d'intérêt appliqués aux nouveaux contrats sont pondérés au sein des catégories d'instruments concernées par les montants des contrats individuels. Ceci résulte de la compilation des agrégats nationaux effectuée par les établissements de crédit déclarants et par la BCL.

Département Relations internationales et communication
Section Communication
Tél. : (+352) 4774-4265 ou 4599
Email : press@bcl.lu
www.bcl.lu